

**2<sup>e</sup> AVENANT**

**AU PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION  
(PIC 2008-2012)**

**ENTRE**

**LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE  
LUXEMBOURG**

**ET**

**LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO**

**POUR LA PERIODE**

**du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016**

## **1. INTRODUCTION**

Initialement prévu pour une période de cinq ans couvrant la période 2008-2012, le deuxième PIC entre le Burkina Faso et le Luxembourg a fait l'objet d'une prolongation de trois ans jusqu'en fin 2015 ainsi que de l'allocation d'une enveloppe supplémentaire de 30 millions d'euros pour les années 2013-2015. Cette prolongation s'est basée sur la revue conjointe à mi-parcours du PIC II qui a relevé un retard pris dans la mise en œuvre des projets et programmes au Burkina Faso. Cette prolongation a été entérinée au cours de la sixième commission de partenariat entre les deux pays qui s'est tenue à Luxembourg le 12 juillet 2012.

En octobre 2014, le Burkina Faso a vécu une insurrection populaire contre le régime en place, qui a entraîné l'installation d'un gouvernement et d'institutions de transition qui devaient ramener le pays à un régime démocratique au bout d'une année. Cet événement n'a pas conduit à la suspension de la coopération entre le Burkina Faso et le Luxembourg, mais a eu des impacts sur le bon déroulement des projets et programmes de coopération conformément aux planifications prévues, à cause notamment du remplacement partiel des partenaires dans les ministères, de la suspension des dépenses et investissements, etc. Seulement l'appui aux TIC identifié dans le cadre de la prolongation du PIC II a été suspendu, étant donné que le protocole d'accord n'avait pas encore été signé au moment de l'insurrection et que l'appui prévoyait une importante contribution du budget de l'Etat.

Début 2015, suite à un échange de lettres entre les autorités du Burkina Faso et du Luxembourg faisant le constat de la situation et des conséquences sur la coopération entre les deux pays, il a été convenu de prolonger le PIC II sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

## **2. OBJET DU 2<sup>e</sup> AVENANT AU PIC II**

Le gouvernement de transition du Burkina Faso s'est fixé comme objectif majeur de conduire le pays vers la fin de la transition endéans le délai d'une année avec l'organisation d'élections présidentielles et législatives couplées, suivies des municipales. Ainsi, tout en continuant à gérer les affaires courantes, quasiment aucun nouvel engagement, notamment d'ordre financier, n'a été contracté par ce gouvernement de transition.

Dans ces conditions, les autorités du Burkina et Luxembourg ont proposé de commun accord de ne pas finaliser le processus d'identification du nouveau PIC III entre les deux pays et de laisser le soin à de nouvelles autorités démocratiquement élues de conduire ce processus qui engage le pays y compris financièrement sur l'avenir.

Malgré une première prolongation du PIC II jusqu'en 2015, le démarrage tardif de certains programmes ainsi que le basculement à l'approche programme sous

exécution nationale, font qu'il reste encore d'importants fonds disponibles dans le cadre du PIC II et que deux des plus importants programmes se trouvent seulement à mi-parcours. Les fonds du PIC prévus à être déboursés à travers des agences onusiennes ont tous été déboursés, mais les fonds sous gestion de Lux-Development, agence luxembourgeoise pour la coopération au développement restent encore très importants: sur l'enveloppe total de 85,5 millions d'euros, 27 millions restent programmés sur 2016 et 2017.

Le Burkina Faso a entamé le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie de développement pour le pays 2016 - 2020 dont les ultimes orientations politique et la validation attendraient les nouvelles autorités issues des élections à venir. Une prolongation du PIC II, l'identification d'un PIC III à partir de septembre et sa signature au premier trimestre 2016 permettront un alignement parfait sur la nouvelle stratégie de développement du Burkina Faso.

Fait à Luxembourg, le 29/09/15 en (02)  
exemplaires originaux en langue française, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement du Grand-Duché de  
Luxembourg



*Romain Schneider*  
Romain Schneider  
Ministre de la Coopération  
et de l'Action humanitaire

Pour le Gouvernement du  
Burkina Faso



*Jean Gustave Sanon*  
Jean Gustave Sanon  
Ministre de l'Economie et des Finances